



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_033

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des comités de pilotage des sites Natura 2000

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs :2
Votants :33

Pour :33
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance :

M. Martial Pépin

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pouvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDIINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pouvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Londinières,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives au réseau Natura 2000 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Londinières ;

Considérant que plusieurs sites Natura 2000 concernent le territoire de la Communauté de Communes de Londinières ;

Considérant que la Communauté de Communes est appelée à être représentée au sein des instances de concertation et de suivi de ces sites, notamment les comités de pilotage ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires et, le cas échéant, suppléants de la Communauté de Communes auprès de ces instances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

Article 1 — Désignation des représentants

Sont désignés pour représenter la Communauté de Communes de Londinières au sein des comités de pilotage et instances de suivi des sites Natura 2000 concernant le territoire communautaire :

Site Natura 2000	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Natura 2000 « Forêt et pelouse adjacentes »	Vincent Leborgne	Guy Taffin
Natura 2000 « Bassin de l'Arques »	Vincent Leborgne	Guy Taffin
Natura 2000 « Pays de Bray-cuestas Nord & Sud »	Vincent Leborgne	Guy Taffin]

Article 2 — Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat communautaire en cours, sauf délibération contraire du Conseil communautaire.

Article 3 — Pouvoir donné

Madame la Présidente est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à toutes les formalités afférentes.

Article 4 — Transmission

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime ainsi qu'aux structures animatrices ou autorités compétentes concernées par les sites Natura 2000.



Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle

